

## SCIENCES DE LA VIE



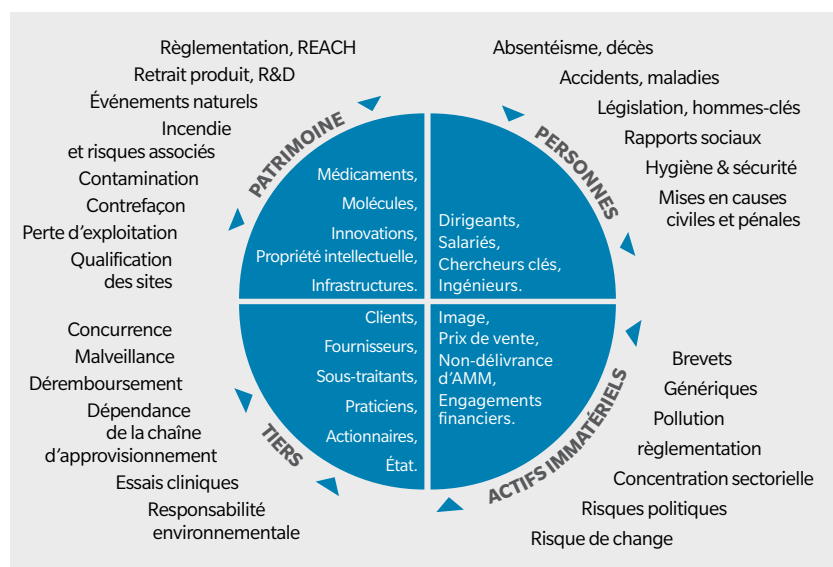
### Un contexte sensible, des risques spécifiques

Les entreprises de la santé sont confrontées à de nombreux risques qui sont liés notamment à leurs activités très particulières, au caractère « sensible » des produits, et à l'environnement démographique, épidémiologique et économique dans lequel elles interviennent.

La perte de brevets de médicaments, la réglementation, la dépendance croissante vis-à-vis des pouvoirs publics, ainsi que le développement des génériques, les coûts de R&D considérables ou encore les législations locales au titre des essais cliniques en constante évolution, sont autant de facteurs qui aggravent ces risques et en créent de nouveaux.



### Vos enjeux : identifier vos risques pour mieux les maîtriser



### Notre approche : vous accompagner dans la définition d'une pratique globale de gestion des risques

<b>Audit et conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse (cartographie des risques : aléatoires, stratégiques, financiers, sociaux)</li> <li>Plan de prévention</li> <li>Formation</li> <li>Plan de continuité et de gestion de crise</li> </ul>
<b>Solutions et placements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placement des risques auprès des marchés mondiaux de l'assurance et de la réassurance</li> <li>Montage de financements alternatifs (captive...)</li> <li>Optimisation des solutions de transfert</li> </ul>
<b>Services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des sinistres</li> <li>Coordination internationale</li> <li>Outil de reporting et de gestion (outil de gestion dédié aux essais cliniques)</li> <li>Outil de benchmark</li> </ul>

## CONCRÈTEMENT

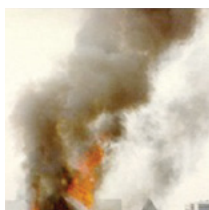


### Pharmacovigilance et RC produits

*Les effets secondaires liés à l'utilisation d'un nouveau médicament (qu'ils soient liés à la molécule, à sa formulation ou à sa préconisation) amènent son fabricant à suspendre immédiatement sa commercialisation.*

*Les coûts engendrés par un retrait, indépendamment des conséquences sur la santé humaine (dommages aux tiers), sur l'image et sur les coûts éventuels liés à sa reformulation, peuvent absorber une partie des bénéfices que le laboratoire prévoyait.*

**→ Marsh a mis en place une police RC produits, comportant un volet frais de retrait (suite à injonction administrative ou décision de l'assuré) à hauteur de 1 M€ qui a permis au laboratoire de maintenir ses prévisions de résultat.**



### Incendie

*L'incendie d'un laboratoire de recherche détruit une partie des matériels. Leur destruction entraîne des dommages indirects liés à l'impossibilité de poursuivre l'activité sur le site, qui engage des frais considérables dus aux exigences et spécificités des équipements nécessaires pour assurer la continuité des recherches.*

**→ Sur les conseils de Marsh, le laboratoire avait mis en place une garantie spécifique dommages et perte d'exploitation qui lui a permis de faire face à ce sinistre.**



### Chercheur-Clé

*M. François B. qui poursuivait depuis plus de deux ans des recherches sur une thérapie très innovante, décède accidentellement. Il était reconnu comme l'un des spécialistes mondiaux dans ce domaine.*

*L'interruption des recherches ralentit considérablement le projet et cause un préjudice à son employeur dont les conséquences sont difficiles à cerner.*

**→ Marsh, par l'analyse de ce risque et la mise en place d'une garantie « chercheur clé » à hauteur de 2 M€ a permis au laboratoire de disposer des ressources nécessaires à l'embauche de nouveaux chercheurs et ainsi ne pas mettre en péril la productivité de sa R&D.**

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5 807 566,00 euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr). N° TVA intracommunautaire : FR 05 572 174 415.

Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1805. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2018.

## LES ATOUTS MARSH

Le centre d'expertise « sciences de la vie », au sein de Marsh, regroupe 550 personnes, ingénieurs, juristes et financiers, partout dans le monde.

Nous délivrons notre expertise à plus de la moitié des 100 premières entreprises mondiales des sciences de la vie.

Des méthodologies éprouvées pour évaluer les risques d'une entreprise, quelle que soit sa taille.

Une organisation permettant d'assurer un service de proximité et un reporting de qualité.

Un réseau international intégré qui permet d'appréhender parfaitement les réglementations locales.

Pour plus d'information, un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense**  
**Aix-en-Provence**  
**Bordeaux**  
**Lille**  
**Lyon**  
**Orange**  
**Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)